



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Report de la revalorisation tarifaire progressive pour les kinésithérapeutes

Question écrite n° 9296

Texte de la question

M. Éric Michoux interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur le report de la revalorisation tarifaire progressive des actes pour les kinésithérapeutes. En effet, suite aux négociations conventionnelles en 2023 de la profession avec l'assurance maladie, la revalorisation tarifaire progressive des actes devait initialement entrer en vigueur le 1er juillet 2025. Cette mesure a été obtenue en contrepartie d'engagements des professionnels. Or le Gouvernement a annoncé le gel de la revalorisation sans nouvelle date d'application et sans même avoir consulté les professionnels concernés. Alors que d'autres professions de santé ont vu leurs engagements maintenus, cette décision brutale et prise de manière unilatérale inquiète les kinésithérapeutes sur leur avenir. Les kinésithérapeutes sont en crise démographique et sont confrontés quotidiennement aux difficultés d'accès aux soins. La position du Gouvernement entretient un sentiment d'abandon pour les professionnels. Ils demandent une reprise des discussions conventionnelles et un respect des engagements pris sur la revalorisation tarifaire progressive des actes pour les kinésithérapeutes. Aussi, il souhaite savoir quelles sont ses intentions concernant l'application effective de la revalorisation tarifaire progressive des actes pour les kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Michoux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9296

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2025](#), page 6979